



RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

RELAIS PETITE ENFANCE

JUIN 2026



SOMMAIRE

- 1 - PRÉAMBULE ET GESTIONNAIRE	2
- 2 - MISSIONS PRINCIPALES	2
- 3 - ORGANISATION ET LIEUX D'INTERVENTION	3
- 4 - PUBLIC ET FONCTIONNEMENT	4
- 5 - MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX TEMPS COLLECTIFS	4
- 6- DÉROULEMENT DES ATELIERS D'ÉVEIL	5
- 7 - VALEURS PARTAGÉES	6
- 8 - SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ	6
- 9 - HYGIÈNE ET SANTÉ	7
ANNEXE 1 et 2 (Autorisations parentales)	8 et 9

1- PRÉAMBULE ET GESTIONNAIRE

Dans le cadre de son offre de service petite enfance en direction du territoire, la collectivité de Poisy gère un Relais Petite Enfance (RPE).

Gestionnaire : **Mairie de Poisy**

75 route d'Annecy 74330 POISY

04 50 46 20 11 / accueil@poisy.fr

Le RPE est un lieu de **rencontre** et d'**échanges**, d'**information** et d'**orientation**, d'**écoute** et de **soutien** au service des **parents** et des **professionnels de l'accueil individuel**.

Ce règlement de fonctionnement définit le champ d'intervention du RPE et décrit le cadre dans lequel ses missions sont exercées.

Le RPE fonctionne conformément :

- À l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles ;
- Au décret n°2021-1115 du 25 août 2021 (dans le cadre de la réforme des modes d'accueil) ;
- Aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles (articles D.214-9, L.214-1-1, L. 124-1, L.421-3, L.421-4, L. 214-5, L.214-6) ;
- Au Code de Santé Publique et ses modifications éventuelles ;
- Aux instructions en vigueur du référentiel de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

Ce dispositif reçoit le soutien financier de la CAF.

2- MISSIONS PRINCIPALES

Le Relais Petite Enfance est un service de proximité destiné aux professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels/gardes à domicile), aux parents de jeunes enfants et aux futurs parents.

✓ Pour les parents et futurs parents :

- **présenter** l'offre d'accueil disponible sur le territoire ; écouter, soutenir et accompagner dans le choix de la solution d'accueil la mieux adaptée aux besoins cernés ;
- **guider** vers les démarches à accomplir pour l'accueil de l'enfant, qu'il soit collectif ou individuel ;
- **clarifier** les questions relatives au rôle de parent employeur, délivrer un premier niveau d'informations et orienter vers les organismes compétents en cas de question spécifique ;

- **recueillir** et accompagner les éventuelles interrogations liées à la parentalité.

✓ Pour les assistants maternels et les gardes à domicile :

- **proposer** des temps d'échanges, accompagner les pratiques professionnelles et soutenir le parcours de formation continue ;

- **organiser** et animer des temps collectifs ;

- **valoriser** le métier et faciliter la mise en relation avec les familles ;

- **informer** les professionnels en activité de l'évolution du cadre d'exercice du métier et guider les candidats à la profession dans les démarches liées à l'agrément.

✓ Pour les enfants et l'adulte qui les accompagne :

- **aménager et mettre à disposition** des espaces d'éveil, de découverte et d'expérimentation ;

- **inviter** à des temps de socialisation en douceur ;

- **veiller** à la qualité globale d'accueil du jeune enfant.

Les principes fondamentaux du service :

- **la gratuité** : l'accès au service est gratuit pour l'ensemble de la population du territoire ;

- **la neutralité** : l'équité est assurée dans l'information et l'accompagnement de la relation employeur/salarié ;

- **le volontariat** : la participation et la fréquentation du service se font sur la base du volontariat.

- 3 - ORGANISATION ET LIEUX D'INTERVENTION

Situé au cœur de la commune, le Relais Petite Enfance de Poisy se compose de deux espaces complémentaires, facilement accessibles, desservis par les transports en commun et dotés de parkings à proximité.

✓ **Un bureau d'accueil (en Mairie au n°75 route d'Annecy) :** un espace d'information pensé comme un guichet unique pour recevoir les parents, les futurs parents et les professionnels. L'accueil se fait sur rdv ou lors des permanences.

✓ **Un local d'animation (au n°128 route de Marny) :** situé à proximité directe de la mairie, cet espace est dédié aux ateliers d'éveil. Il est aménagé pour offrir un espace de découverte adapté aux tout-petits ainsi qu'un accueil confortable pour les adultes qui les accompagnent.

Selon la nature des projets ou des actions, les activités du Relais peuvent se dérouler occasionnellement en extérieur ou sur d'autres sites de la commune (accueil à la bibliothèque, salles communales pour réunions ou temps de formation, séances de motricité...)

- 4 - PUBLIC ET FONCTIONNEMENT

Le Relais Petite Enfance est ouvert du lundi au vendredi (hors mercredi après-midi et périodes de fermeture annuelle) de 8h30 à 12h puis de 13h30 à 17h. Des rendez-vous sont possibles en dehors de ces horaires, sur demande.

Pour répondre à l'ensemble de ses missions, les temps d'intervention du RPE sont répartis ainsi :

- accueil du public (sur rendez-vous ou permanences) :

- ✓ accueil, information et orientation des familles (entretiens téléphoniques, rendez-vous, mails) ;
- ✓ accompagnement des professionnels (informations métier, échanges et partage d'observations, coordination du parcours de formation).

- temps d'animation collectifs (le matin en semaine selon un planning établi) :

- ✓ dédiés à l'éveil de l'enfant accompagné par son adulte référent (espace d'exploration, de découverte et de socialisation, invitation à l'expérimentation sensorielle, motrice, culturelle et ludique) ;
- ✓ ce temps inclut également l'organisation, le pilotage de projets et la recherche de partenaires pour enrichir la palette de possibilités.

Des actions spécifiques, telles que des soirées professionnelles organisées en lien avec la PMI (Protection Maternelle et Infantile) ou d'autres partenaires, peuvent être proposées ponctuellement en dehors de ces horaires.

- 5 - MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX TEMPS COLLECTIFS

L'accès aux ateliers d'éveil est ouvert en priorité :

- aux assistants maternels agréés et gardes à domicile en activité sur la commune de Poisy ;
- aux enfants accompagnés de leur assistant maternel ou de leur garde à domicile.

Occasionnellement, des temps d'éveil spécifiques peuvent être ouverts aux familles.

Ces moments d'immersion favorisent la découverte de la vie du Relais et mettent en lumière tout ce qui s'y joue au quotidien.

Ces séances font l'objet d'une information spécifique et d'une inscription au préalable.

✓ Les modalités d'inscription

Pour le confort et la qualité d'accueil en atelier d'éveil et pour respecter les normes de sécurité du local, la participation aux temps collectifs nécessite une inscription auprès du RPE, selon un planning définit.

Le système d'inscription facilite un roulement régulier des participants et favorise la dynamique de réseau : il permet aux professionnels de faire plus largement connaissance.

- l'accueil est limité à un maximum de 10 à 12 enfants simultanément (soit environ 3 à 4 adultes référents) ;
- les inscriptions se font sur réservation selon les modalités définies par le RPE et pour garantir un accès équitable à tous, une liste d'attente est mise en place ;
- les places étant limitées, l'adulte s'engage à prévenir le RPE en cas d'absence ou de désistement (maladie, congé, imprévu) le plus tôt possible, et au plus tard le matin même avant l'heure de l'atelier. Ceci afin de réattribuer rapidement la place disponible.

- 6 - LE DÉROULEMENT DES ATELIERS D'ÉVEIL

Accessibles de 9h15 à 11h, les ateliers d'éveil sont des espaces de transition, de socialisation et d'expérimentation pour l'enfant ; un lieu de professionnalisation pour les assistants maternels et les gardes à domicile.

Arrivée et accueil individualisé

Afin d'éviter l'agitation des arrivées simultanées, les participants arrivent de manière échelonnée entre 9h15 et 9h30. L'accueil est individualisé : c'est l'occasion de partager quelques observations rapides afin de poser le cadre de la matinée.

Rituel et temps de regroupement

Une fois tout le monde arrivé, un temps de regroupement collectif signale le démarrage de l'atelier : ce rituel encourage la conscience du groupe et l'ancrage dans le lieu pour les enfants.

Contenu des ateliers : entre invitation et découverte libre

Le Relais Petite Enfance propose un cadre basé sur la libre exploration : il s'agit toujours d'une « invitation à » et non d'activités dirigées ou imposées.

En harmonie avec le cycle des saisons, l'environnement est aménagé de façon à offrir des repères naturels aux enfants à travers des thématiques qui varient au fil de l'année, en complément des propositions vécues au domicile des professionnels.

Fin d'atelier et rangement

Adultes et enfants participent ensemble au rangement de l'espace : ce temps fait partie intégrante de l'atelier d'éveil.

Rituel de fin et départ

Une histoire ou une comptine vient clore la matinée pour se dire au revoir et accompagner la séparation. Comme à l'arrivée, le départ se fait de manière échelonnée entre 10h45 et 11h.

- 7 - VALEURS PARTAGÉES

Les ateliers d'éveil sont une occasion de porter un autre regard sur l'enfant, de l'inviter à expérimenter à son rythme, de le voir évoluer dans un environnement différent du quotidien et de partager ses observations entre professionnels.

Ce croisement d'expériences renforce le sentiment d'appartenance à la profession, enrichit les pratiques, crée du lien et permet de rompre l'isolement lié aux spécificités de l'accueil individuel.

Ces échanges s'inscrivent dans le respect de l'enfant et de sa famille : ils impliquent une posture professionnelle juste, empreinte de bienveillance et de discrétion, tant dans la nature des propos tenus que dans les attitudes adoptées.

Les adultes sont présents et offrent aux enfants un repère sécurisant qui leur permet d'explorer et de jouer en confiance, selon le principe de la « posture phare ». L'intention est d'être disponible, repérable et d'accompagner du regard les enfants sans intervenir dans leur jeu s'ils n'en ont pas besoin.

Afin de préserver la qualité de cette présence, l'usage des téléphones portables doit rester exceptionnel : les appareils sont à maintenir en mode silencieux pendant les ateliers.

Par ailleurs, pour le respect de la vie privée de chacun, les prises de vues (photos, vidéos) durant les ateliers sont soumises à autorisation écrite et signée des représentants légaux (voir annexe 2).

- 8 - SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

Le RPE n'étant pas un mode d'accueil, l'enfant est systématiquement accompagné et reste sous la responsabilité exclusive de l'adulte qui l'accompagne pendant toute la durée de l'atelier. En cas de défaut de surveillance, la responsabilité civile professionnelle de l'accompagnateur peut être engagée.

De son côté, le RPE s'assure de la conformité et de la sécurité des locaux ainsi que du matériel mis à disposition.

Si le parent ou représentant légal accompagne directement son enfant au RPE pour le confier à l'assistant maternel ou garde à domicile, il le confie exclusivement à son salarié.

Les professionnels s'engagent à avoir obtenu des parents employeurs une autorisation écrite et signée de fréquentation du Relais (**voir annexe 1**).

Le gestionnaire du RPE décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'effets personnels (poussettes, vêtements, bijoux...). Ces objets restent sous la vigilance exclusive de leur propriétaire, qui veillera également à la sécurité liée au port de bijoux au sein de l'espace collectif.

- 9 - HYGIÈNE ET SANTÉ

Par mesure de bon sens et pour éviter tout inconfort ou risque de contagion, il est préférable de ne pas participer aux activités du Relais en cas de maladie : un enfant fatigué ou souffrant est souvent plus tranquille dans son environnement quotidien.

Pour que chacun puisse profiter d'un espace propre et agréable, les enfants évoluent en chaussons ou pieds nus ; les adultes sont invités à retirer leurs chaussures et à utiliser des chaussons ou des surchaussures.

Le RPE ne fournissant pas de consommables, l'adulte dispose de son propre matériel (couches, vêtements de rechange, biberon...).

Toute participation aux temps collectifs proposés par le RPE s'accompagne de la lecture et de la signature du présent règlement de fonctionnement, qui vaut acceptation.

Fait à, le / / 202...

Signature

(Précédé de la mention "Lu et approuvé")

ANNEXE 1

Autorisation Parentale de Fréquentation du Relais Petite Enfance de Poisy

1. Responsables Légaux

Premier parent / tuteur

- Nom et Prénom :
- Adresse :
- Ville & Code Postal :
- Téléphone :
- Adresse Mail :

Second parent / tuteur

- Nom et Prénom :
- Adresse :
- Ville & Code Postal :
- Téléphone :
- Adresse Mail :

2. Enfant concerné

- Nom et Prénom de l'enfant :
- Né(e) le : / /

3. Autorisation et Attestation

En cochant les cases ci-dessous, les responsables légaux :

☐ Autorisent Monsieur / Madame, assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou garde d'enfants à domicile, à amener l'enfant aux temps d'accueil collectif proposés par le RPE (dans les locaux ou à l'extérieur du Relais).

☐ Attestent que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires

Fait à, le / / 202...

Signature du parent 1

(Précédé de la mention "Lu et approuvé")

Signature du parent 2

(Précédé de la mention "Lu et approuvé")

ANNEXE 2

Autorisation de Droit à l'Image

Dans le cadre des activités du Relais Petite Enfance (RPE), votre enfant peut être amené à être photographié ou filmé.

1. Responsables Légaux et Enfant

- Je soussigné(e), Responsable légal 1 :
- Je soussigné(e), Responsable légal 2 :

Responsables légaux de l'enfant :

- Nom et Prénom de l'enfant :
- Né(e) le : / /

2. Choix relatif au Droit à l'Image

Veuillez cocher la case correspondant à votre choix :

☐ **AUTORISE** que mon enfant soit photographié ou filmé

(Autorisation valable pour affichage au sein du Relais, édition dans la presse locale ou sur le bulletin municipal, diffusion sur les supports papiers ou numériques de la commune)

☐ **N'AUTORISE PAS** que mon enfant soit photographié ou filmé

Fait à, le / / 202...

Signature du parent 1

(Précédé de la mention "Lu et approuvé")

Signature du parent 2

(Précédé de la mention "Lu et approuvé")